

La N-VA vue autrement



VLAAMS
ABVV

Ce que la N-VA nous réserve
sur le plan socio-économique



Publication de la FGTB flamande
en collaboration avec la FGTB fédérale
rue Haute, 42
1000 Bruxelles
info@abvv.be
www.vlaamsabvv.be
www.abvv.be

Graphisme : www.commsa.be
Photos : Foto's: ABVV-Senioren (10),
Shutterstock (12, 13, 16, 17, 26, 29, 32),
Nationale Beeldbank (23, 31).

© Vlaams ABVV
décembre 2010 - avril 2011 (version française)
D/2010/7973/10

É.R. : Caroline Copers / Rudy De Leeuw,
rue Haute 42,
1000 Bruxelles

Introduction

La N-VA est un phénomène remarquable.

Partie de rien, elle est très rapidement devenue la première formation politique de Flandre, passant de 3,06 % en 2003 à 27,8 % en 2010. Jamais un parti nationaliste n'avait obtenu de résultats électoraux si élevés.

En outre, la N-VA fait l'objet d'une très grande attention de la part des médias, essentiellement centrée sur le président du parti, Bart De Wever. Élément frappant : les médias ne creusent jamais - ou rarement - sous la surface pour mettre en lumière le programme de ce parti nationaliste.

D'où cette brochure... Son but est d'expliquer le programme de la N-VA, en particulier son programme socio-économique, car il est à la fois le moins connu et extrêmement pertinent d'un point de vue syndical.

Nous nous baserons pour cela sur différentes sources (voir p. 40 pour la liste complète) :

- des textes émanant de la N-VA elle-même, tels que les textes des congrès et les programmes électoraux ;
- des déclarations de membres éminents de la N-VA ;
- des actes politiques de ministres N-VA.

Nous laisserons pour ainsi dire la parole au parti lui-même, car nous voulons dresser un portrait le plus objectif possible de son programme.

Nous aborderons d'abord brièvement le programme séparatiste de la N-VA. Mais nous nous attarderons surtout sur son programme socio-économique. Nous exprimerons en outre à chaque fois la vision de la FGTB.



N-VA signifie « Nieuw-Vlaamse Alliantie » (Alliance Néo-Flamande)

La N-VA est fondée fin 2001, suite à la scission de la Volksunie (VU). La partie progressiste de la VU devient Spirit, emmenée par Bert Anciaux, et fusionnera plus tard avec le sp.a.

L'aile nationaliste radicale, avec Geert Bourgeois comme figure de proue, fonde la N-VA. Lors des élections fédérales de 2003, le parti ne dépasse le seuil électoral qu'en Flandre occidentale. Les jours de la N-VA semblent comptés.

Le changement survient lorsque le parti entre en cartel avec le CD&V. Avec de grands succès électoraux lors de l'élection du Parlement flamand en 2004 (26 %), des élections provinciales et communales de 2006 et des élections fédérales de 2007 (29,6 %).

À partir des élections flamandes de 2009 (13 %), la N-VA se présente à nouveau seule. Bart De Wever est président de la N-VA depuis octobre 2004.

Sommaire

Section 1 : N-VA : un programme séparatiste.....	7
1. En quête d'une identité populaire propre	8
2. De réforme de l'État en réforme de l'État	9
Section 2 : N-VA : un programme patronal.....	11
1. Plus de cadeaux pour les employeurs	13
Impôt des sociétés	13
Intérêts notionnels.....	14
Concurrence fiscale.....	14
Subsides aux entreprises	15
2. Conditions salariales et de travail bridées	16
Horaires de travail flexibles	16
Salaires flexibles	17
Contrats flexibles	18
Supprimer la prépension.....	18
3. S'attaquer plus durement aux demandeurs d'emploi.....	19
Mieux accompagner, ou simplement sanctionner ?	19
Allocations de chômage limitées dans le temps	21
Supprimer les allocations d'attente	21
Droits et devoirs : slogans creux sans contenu	22
4. Sécurité sociale : une double scission	25
Risques non liés au travail	25
Risques liés au travail.....	26
5. Moins de public, plus de privé	28
6. Et les syndicats ?.....	31
Intérêt général flamand ?.....	31
Organisation syndicale	32
Services	33
Concertation sociale flamande	33
Épilogue : L'alliance Voka	34
Sources N-VA	37



N-VA : un programme séparatiste

La N-VA est un parti nationaliste qui défend le droit à l'autodétermination de la Flandre. Dans le contexte belge, cela revient à défendre la scission du pays (via des réformes de l'État).

1. En quête d'une identité populaire propre

Comme tout parti nationaliste, la N-VA donne la priorité à une présumée identité populaire. À ce titre, la langue se révèle essentielle.



Citation N-VA :

« Dans le mouvement flamand traditionnel, le peuple est l'ensemble des gens parlant la même langue. Pensez à la devise 'de Tael is gansch het volk' (la langue est tout le peuple). »

(Jan Peumans¹, discours du 11 juillet 2010)

Mais d'autres facteurs jouent également un rôle. Bart De Wever parle entre autres de la volonté de former une communauté, une démocratie.



Citation N-VA :

« Par essence, être flamand signifie pour moi me sentir lié à une communauté de destin de six millions de personnes, habitant par le fait du hasard sur ce petit bout de terre, liées culturellement l'une à l'autre et souhaitant par-dessus tout former une démocratie, ce que l'on ne peut plus dire de la Belgique. »

(Bart De Wever, conférence UG 2010)



Réponse de la FGTB

Nous avons plusieurs identités

Bien entendu, il n'y a rien de mal à éprouver un sentiment de solidarité avec sa propre communauté. Les gens se sentent proches de ceux qui parlent la même langue ou qui habitent la même rue, le même quartier, la même région.

Mais l'identité ne peut être réduite à sa propre langue ou sa propre culture. Nous avons différentes identités : famille, commune, région, pays, Europe... En d'autres termes, le sentiment identitaire ne s'arrête pas à la frontière linguistique.

En outre, la position et le statut socio-économique sont des facteurs tout aussi - voire encore plus - déterminants dans le sentiment communautaire. La plupart d'entre nous se sentiront plus proches d'un travailleur wallon que du patron du Voka. Et nous ne parlons même pas de conception de la vie ou de convictions politiques.

En outre, souligner de manière excessive l'identité populaire propre comporte de grands risques. Cela donne forme à une opposition nous/eux et entraîne un phénomène d'exclusion que nous retrouvons sous sa forme extrême chez les partis d'extrême-droite comme le Vlaams Belang.

1 Jan Peumans est vice-président de la N-VA et président du Parlement flamand.

2. De réforme de l'État en réforme de l'État

La N-VA ne mâche pas ses mots : l'indépendance de la Flandre constitue son objectif final. La Belgique ferait mieux de cesser d'exister. La Flandre pourrait alors directement demander son adhésion à l'Union européenne.



Citation N-VA :

« Dans sa recherche d'une meilleure gouvernance et de plus de démocratie, la N-VA opte logiquement pour une Flandre indépendante, État-membre d'une Europe démocratique. »

(Déclaration de principes)

Ceci requiert une profonde réforme de l'État et le transfert d'importants paquets de compétences (de gros poissons) pour que, de plus en plus, le centre de gravité se déplace vers les entités fédérées. Pour la N-VA, cela concerne donc aussi des pans de la Sécurité sociale. Les entités fédérées doivent être responsabilisées et acquérir une plus grande autonomie fiscale, entre autres en matière d'impôt des sociétés.

À cet égard, la N-VA ne craint pas les méthodes radicales pour forcer une grande réforme de l'État. Elle a ainsi pu obtenir dans l'accord du Gouvernement flamand de 2009 que ce dernier interprète de façon maximale ses compétences propres. Et qu'il invoque des conflits d'intérêts lorsqu'il juge que le Gouvernement fédéral abuse de ses compétences.

Ceci permet de constater clairement que la N-VA n'est pas la seule à souhaiter une réforme de l'État. Tous les partis flamands sont demandeurs, ce qui ressort entre autres de la note Octopus signée en 2008 par tous les partis présents au Gouvernement flamand (CD&V, sp.a et N-VA). Mais contrairement à la N-VA, les autres partis flamands ne désirent pas tous une évaporation du niveau de pouvoir fédéral.



La doctrine Baert

La stratégie politique de la N-VA est fortement déterminée par la « doctrine Baert ».

Celle-ci implique une stratégie étape par étape vers l'indépendance flamande via des réformes de l'État. Une réforme de l'État doit satisfaire à trois conditions avant que l'on puisse s'y rallier :

- elle doit constituer un pas significatif vers plus d'indépendance ;
- elle ne doit pas rendre impossibles de futures étapes ;
- il ne faut pas payer un prix déraisonnable pour l'obtenir.

L'inventeur de cette doctrine nationaliste flamande est Frans Baert, ancien parlementaire de la Volksunie.

Tant que la Flandre n'est pas indépendante, la N-VA n'en aura donc jamais assez. Contrairement au Vlaams Belang, la N-VA opte toutefois pour la voie du réformisme démocratique : réformer l'État fédéral jusqu'à atteindre l'indépendance de la Flandre.



Réponse de la FGTB

Un pouvoir fort, aux niveaux régional et fédéral

La FGTB fait le choix d'un modèle fédéral avec des Régions et des Communautés fortes, mais aussi un pouvoir fédéral fort.

Contrairement à la N-VA, le maintien d'un niveau de pouvoir fédéral reste donc essentiel à nos yeux. Le gouvernement fédéral doit garantir une solidarité entre tous les travailleurs de ce pays (via une sécurité sociale, des CCT, le droit du travail, des accords salariaux globaux) et une fiscalité redistributive.

Une réforme de l'État ne peut nuire à cela. Au contraire, elle doit s'assurer que le

financement du niveau de pouvoir fédéral soit renforcé, afin que celui-ci reste en mesure de financer durablement la Sécurité sociale.

Il faut également éviter que - comme le souhaite la N-VA - cette réforme de l'État contienne les germes d'une nouvelle réforme de l'État. En d'autres termes, il faut un consensus sur ce qu'il est préférable de laisser au fédéral à long terme.

Une réforme de l'État définit en partie les perspectives de notre futur État providence. Il va de soi que nous devons aussi peser sur ce débat en tant que syndicat. La FGTB veut donc être impliquée dans la définition des nouvelles compétences régionales. Une réforme de l'État ne peut affaiblir la démocratie économique.



N-VA : un programme patronal

La N-VA prend le chemin d'une alliance visible avec le patronat flamand. « Nieuwe Voka-Alliantie » est depuis pas mal de temps le surnom donné au parti à la rue de la Loi. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une coïncidence.

« Le Voka est mon véritable patron », laissait échapper le président de la N-VA, Bart De Wever, le 12 août 2010, pendant les négociations gouvernementales. « Si le Voka n'est pas content, je ne suis pas content. » (*De Standaard, 09-10-2010*)

Il s'agissait une plaisanterie, s'est-il excusé par la suite. La lecture du programme de la N-VA confirme toutefois que c'est très sérieux.



Voka : le patronat flamand

Le « Voka - Vlaams netwerk van ondernemingen » (Voka - Réseau flamand des entreprises) est né en 2004 de la fusion entre le **Vlaams Economisch Verbond** (VEV - Ligue économique flamande) et les **Chambres de commerce**.

Alors que les Chambres de commerce se concentrent plus sur les services aux entrepreneurs, le VEV joue aussi explicitement la carte politique (voir aussi p. 37).

Le Voka représente aujourd'hui la plus importante organisation patronale flamande. Plus de 16 000 entreprises en sont membres pour un total de 910 000 travailleurs, soit 65 % de l'emploi privé.

Au niveau flamand, le Voka est reconnu comme partenaire social au Sociaal Economische Raad van Vlaanderen (SERV - Conseil socio-économique de Flandre) et est un partenaire de discussion du Gouvernement flamand au sein du Vlaams Economisch Sociaal Overlegcomité (VESOC - Comité flamand de concertation socio-économique).





1. Plus de cadeaux pour les employeurs

1.1. Impôt des sociétés

Dans son programme, la N-VA ne laisse planer aucun doute à ce sujet : l'impôt des sociétés doit être scindé. Pourquoi ? Pour pouvoir le baisser !



Citation N-VA :

« L'autonomie économique complète justifie que les entités fédérées puissent définir elles-mêmes les taux de l'impôt des sociétés. En régionalisant l'impôt des sociétés, nos entreprises pourront profiter d'une baisse du taux nominal se situant en Belgique toujours à 34 %, ce qui est très élevé sur le plan international. Un abaissement du taux nominal est la principale priorité pour être à nouveau attractif en tant que pays d'investissement et donner un signal clair au monde extérieur. »
(Programme électoral 2010)

Tout d'abord, quelques chiffres.

L'impôt des sociétés en Belgique s'élève officiellement à **33,99 %**. Il est vrai que comparé à d'autres pays, il se classe parmi les taux les plus élevés. Mais il n'est pas élevé de manière disproportionnée. En France, par exemple, le taux est de 33,33 %.

En outre, l'impôt des sociétés est bien plus bas pour les PME :

- seulement **24,98 %** pour les bénéfices inférieurs à 25 000 euros - plus faible donc que le taux le plus faible de l'impôt des personnes physiques (25 %) ;
- **31,93 %** pour les bénéfices compris entre 25 000 et 90 000 euros.

En comparaison, voici les taux d'imposition des salariés en Belgique :

- **50 %** à partir d'un revenu de 34 330 euros par an ;
- **45 %** à partir de 18 730 euros.

Les revenus des entreprises sont donc bien moins taxés que ceux des travailleurs.

1.2. Intérêts notionnels

En outre, cet impôt des sociétés de 33,99 % est théorique. En réalité, le taux réel est bien plus faible, grâce aux intérêts notionnels.

Thomas Leysen, patron de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), se vantait encore, début 2010, dans une publication destinée aux investisseurs japonais, de ce que l'impôt des sociétés en Belgique était l'un des plus faibles au monde !²

Les chiffres du ministre libéral des Finances, Didier Reynders, montrent que ce n'est pas un mensonge. En 2008, le taux de l'impôt des sociétés réellement payé était seulement de 13,6 %.³

La Banque nationale avait déjà fait le même constat en 2006. En partie grâce aux intérêts notionnels, l'impôt des sociétés pour les 26 plus grandes entreprises belges s'élevait seulement à 1 %. Et à une moyenne de 17 % pour les autres. Coût de ces intérêts notionnels en 2008 : 4,4 milliards d'euros.

Aucun problème pour la N-VA. Le parti souhaite à la fois abaisser le taux nominal de l'impôt des sociétés et maintenir les intérêts notionnels.



Citation N-VA :

« Pour garantir un traitement fiscal égal entre l'utilisation d'emprunts bancaires (fonds externes) et du capital de risque (fonds propres), il est judicieux de maintenir l'instrument des intérêts notionnels. La N-VA demande toutefois un examen objectif de l'application de cet instrument afin d'éliminer les effets pervers du système. »
(Programme électoral 2010)

1.3. Concurrence fiscale

La N-VA souhaite ainsi scinder l'impôt des sociétés pour pouvoir en abaisser le taux. La concurrence fiscale ne constitue donc pas un problème pour le parti.



Citation N-VA :

« Nous ne considérons pas la concurrence fiscale entre les entités fédérées comme une menace. Nous souhaitons mener une politique économique offensive avec laquelle nous visons de nouveaux investissements dans une économie mondialisée. La Flandre comme la Wallonie peuvent en profiter. »

(Programme électoral 2010)

La Flandre comme la Wallonie peuvent en profiter ? Les entreprises flamandes et wallonnes peut-être. Pour la population normale par contre, la concurrence fiscale est synonyme de mauvaises nouvelles.



La N-VA en pratique !

Ce qui précède explique par exemple une décision récente du ministre flamand N-VA Philippe Muyters. Il a fixé le taux d'imposition sur les paris et jeux de hasard en ligne (une compétence régionale) trois fois plus bas que le taux sur les jeux de hasard traditionnels. La raison ? La concurrence fiscale avec la Wallonie.

Précisément au moment où le même Muyters veut fortement économiser sur les primes d'encouragement, les programmes d'emploi et les chèques-formation... Le couperet pour les travailleurs, des cadeaux pour les employeurs !

Voilà le programme de la N-VA en pratique. Monsieur Tout-le-Monde ne profite donc pas de cette concurrence fiscale.

² « As a result, when marginal effective tax rates on capital are compared, Belgium has the lowest corporate income tax rate in the world. »
D'après Thomas Leysen in « Belgium and its neighbours' business climates compared », www.bja.be.

³ FGTB, Baromètre socio-économique 2010, p. 33.

1.4. Subsidés aux entreprises

Naturellement, l'abaissement de l'impôt des sociétés coûte de l'argent. La N-VA ne veut pas compenser cette perte par la suppression des intérêts notionnels, mais bien en diminuant les subsidés aux entreprises.



Citation N-VA :

« Nous simplifions l'instrumentation économique actuelle en ne conservons que deux systèmes de prime : une prime à l'innovation et une prime de coût salarial avec lesquelles nous sommes nous-mêmes aux commandes pour préserver notre position concurrentielle. »
(Programme électoral 2009)

En sabrant dans les subsidés, la N-VA retire aux autorités un instrument important pour donner forme à la politique économique. Via des subsidés, les pouvoirs publics peuvent encourager un entrepreneuriat socialement plus responsable. En échange de subsidés, les autorités peuvent exiger des efforts en matière d'embauche, de formation, d'environnement et d'investissements.

Tout ceci se révèle impossible par le biais de baisses générales des charges. Les entreprises décident alors en toute liberté de ce qu'elles font de l'argent gagné, sans aucune garantie d'investissements dans l'emploi, la formation, l'environnement ou l'innovation. Les pouvoirs publics ne peuvent leur imposer aucune obligation à cet égard.



Réponse de la FGTB

Les impôts sont surtout payés par les travailleurs

Plus de justice fiscale, voilà ce que veut la FGTB. Tout le monde doit apporter sa pierre au financement des services publics importants, comme l'enseignement et les soins de santé.

Mais aujourd'hui, la répartition de la pression fiscale est inéquitable et ce sont surtout les simples travailleurs qui paient des impôts. La contribution de l'impôt des sociétés et des impôts sur les grands capitaux est bien trop faible.

Les impôts doivent être plus équitables. Le premier pas est la suppression des



La N-VA en pratique !

Le ministre flamand N-VA Muyters met déjà cela en pratique aujourd'hui. En novembre 2009, il a rayé la condition en matière d'emploi pour l'exonération des droits de succession sur les entreprises familiales. Une mesure introduite en 1999.

Les entreprises familiales dont le propriétaire venait à décéder ne devaient pas payer de droits de succession si l'emploi était maintenu - une condition qui était contrôlée en comparant la masse salariale de l'entreprise avant et après le décès du propriétaire.

Muyters a supprimé cette condition, prétextant une mesure anticrise, mais pour une durée bien plus longue que les autres mesures anticrise. La première évaluation ne sera effectuée qu'à la fin 2011. Il est très probable que Muyters prolonge cette mesure, voire la rende structurelle.

Entre-temps, il doit toutefois maintenir son budget en équilibre en supprimant la réduction de précompte professionnel sur les bas revenus. Une nouvelle fois, les choses sont claires : le couperet pour les travailleurs et des cadeaux pour les employeurs. Voilà le programme de la N-VA dans la pratique.

intérêts notionnels et leur remplacement par des mesures de soutien. Il est alors possible d'exiger des engagements de la part des entreprises. Pour plus d'emplois, de formation, d'investissements, de recherche et d'innovation, d'écologie ou d'entrepreneuriat socialement responsable. Les subsidés ne doivent pas être des cadeaux aux entreprises, mais doivent les obliger à un plus grand retour social.

La concurrence fiscale en Europe doit aussi être réduite. Aujourd'hui déjà, les taux des pays voisins mettent fortement sous pression l'impôt des sociétés en Belgique. Organiser en plus une concurrence fiscale dans notre propre pays ne fera qu'aggraver ce problème. La FGTB souhaite donc que tous les pays européens appliquent un même taux minimum pour l'impôt des sociétés.

2. Conditions salariales et de travail bridées

Plus de flexibilité à la mesure de l'employeur. Voilà ce que veut obtenir la N-VA avec les conditions salariales et de travail.

2.1. Horaires de travail flexibles

Des horaires de travail flexibles assortis d'une annualisation de la durée du temps de travail.



Citation N-VA :

« La N-VA souhaite plus de flexibilité au niveau de l'entreprise par un calcul généralisé de la durée du temps de travail sur une base annuelle. Lors de certains pics, le travailleur devra alors travailler plus d'heures que lors de certains creux. La mesure est maîtrisable en termes de coûts et augmente la flexibilité de la mise en œuvre du personnel. »

(Programme électoral 2010)



Réponse de la FGTB

Nos horaires de travail sont déjà souples

Il revient en premier lieu aux partenaires sociaux de réguler la durée du temps de travail dans le cadre des limites légales. Ces limites définissent les maxima journalier et hebdomadaire. Ces maxima ne sortent pas de nulle part. Ils protègent les travailleurs. Ils leur permettent de mener une vie sociale et de mieux combiner travail, famille et loisirs.

En outre, nos arrangements en matière de durée du temps de travail sont déjà souples. Les heures supplémentaires sont possibles, le travail de week-end existe, il y a des systèmes d'équipes... Ainsi, l'organisation du travail peut déjà être adaptée à la production, dans certaines limites.

Mais précisément pour protéger les travailleurs et répartir équitablement les avantages entre employeur et travailleur, cela fait partie de la concertation sociale et doit aller de pair avec un salaire complémentaire.

2.2. Salaires flexibles

Flexibilité de la rémunération en travaillant avec un salaire de base complété par un salaire basé sur les prestations.



Citation N-VA :

« Les alternatives via la gestion des prestations, couplée au salaire, sont plus abordables et peut-être même plus attractives : rythme, résultats et salaire plus élevés pour celui qui en veut (encore) d'une part et rythme, résultats et salaire moins élevés pour celui qui préfère y aller plus doucement d'autre part. »

(Programme électoral 2009)

Citation N-VA :

« La fixation du niveau des salaires doit mieux correspondre à la valeur ajoutée des travailleurs. Le salaire mensuel de base peut être complété par un salaire basé sur les prestations du travailleur, le moment où sont effectuées ces prestations, les résultats de l'entreprise et la flexibilité en dehors des heures de travail convenues. »

(Programme électoral 2010)



Réponse de la FGTB

À travail égal, salaire égal

Un salaire basé sur les prestations est fondamentalement injuste et inefficace pour plusieurs raisons.

- Cela rend le salaire dépendant des résultats de l'entreprise : si l'entreprise engrange de mauvais résultats, le salaire est moins important, ce qui est très démotivant.
- Cela fait des collègues des concurrents, ce qui crée une mauvaise ambiance de travail.
- La barre d'un « bon travail » est placée toujours plus haut.
- Trop de facteurs subjectifs entrent en ligne de compte pour juger qui travaille bien ou moins bien.
- Les prestations et la productivité sont en partie définies par les moyens de production que propose l'employeur. Celui qui doit travailler avec du matériel inefficace et dépassé subira aussi plus de stress en cas de salaire basé sur les prestations.

Parce que les travailleurs sont bien plus faibles séparément, la FGTB a toujours défendu des salaires négociés collectivement : d'abord via des accords interprofessionnels, ensuite par des négociations sectorielles et enfin par une concertation au niveau de l'entreprise. Les accords sectoriels et intersectoriels permettent aux travailleurs des secteurs et entreprises « plus faibles » de bénéficier malgré tout de certains avantages.

La rémunération ne dépend pas uniquement du secteur ou de l'entreprise où l'on travaille, mais aussi de la fonction que l'on exerce. La FGTB est partisane d'une « classification analytique des fonctions » afin d'éviter l'arbitraire et de faire en sorte que les travailleurs - hommes et femmes - bénéficient, à travail égal, d'un salaire égal.



2.3. Contrats flexibles

En raccourcissant la procédure de licenciement et en introduisant un statut de travailleur.



Citation N-VA :

« Notre marché du travail est allergique au changement. Nous sommes massivement immobiles et la mobilité du travail est faible, entre autres en raison des délais de préavis fortement définis par l'ancienneté. »

« La différence entre ouvriers et employés est totalement dépassée au XXI^e siècle. La N-VA souhaite donc que l'on s'attelle enfin à la mise en place d'un statut unique pour tous les travailleurs. Le passage des statuts d'ouvrier et d'employé à un statut général de travailleur doit être progressif sur une période de trois ans afin que les entreprises, les secrétariats sociaux, les partenaires sociaux et toutes les autres personnes impliquées puissent adapter leurs structures et leurs procédures. »

(Programme électoral 2010)



Réponse de la FGTB Harmonisation vers le haut

Ce n'est peut-être pas explicite, mais il faut savoir lire entre les lignes : tout comme les organisations patronales, la N-VA souhaite raccourcir les délais de préavis des employés. C'est là le véritable enjeu de leur plaidoyer pour un statut unique de travailleur.

La FGTB veut effacer les différences entre les statuts d'ouvrier et d'employé via une concertation, par laquelle nous atteindrions une harmonisation vers le haut, pas vers le bas. Entre autres en rallongeant les délais de préavis des ouvriers, car ceux-ci sont bien trop courts (même en comparaison avec les autres pays européens d'ailleurs) et socialement injustes.

2.4. Supprimer la prépension



Citation N-VA :

« L'âge effectif de la retraite (aujourd'hui 60 ans en moyenne) doit être relevé, pour se rapprocher dans la pratique de l'âge légal de la retraite de 65 ans. Il faut progressivement mettre un terme à la prépension et aux autres systèmes de retraite anticipée. »

(Programme électoral 2010)



Réponse de la FGTB Conserver la prépension comme filet de sécurité social

La prépension est en fait un régime de licenciement permettant d'obtenir un supplément aux allocations de chômage si l'on a 58 ans et que l'on peut prouver une carrière de 35 ans.

En cas de restructuration d'une entreprise en difficulté, l'âge de la prépension peut être avancé jusqu'à 50 ans. Mais il faut alors s'inscrire auprès d'une cellule pour l'emploi et rester disponible sur le marché du travail jusqu'à 58 ans.

Aujourd'hui, plus de 80 000 travailleurs en Flandre sont prépensionnés. Pour la FGTB, la prépension doit subsister en tant que filet de sécurité social pour les travailleurs ayant une longue carrière et les travailleurs dont l'emploi était pénible. Cette option doit aussi rester ouverte en cas de restructurations, bien que les victimes de ces restructurations doivent bénéficier d'opportunités de réemploi maximales... C'est aussi l'une des tâches des employeurs !

3. S'attaquer plus durement aux demandeurs d'emploi



Citation N-VA :

« La N-VA opte pour un basculement vers une véritable politique d'activation. Nous garantissons à chaque demandeur d'emploi une nouvelle chance sur le marché du travail via un accompagnement personnalisé, une formation professionnelle ou une expérience professionnelle temporaire.

Concrètement, la N-VA propose ce qui suit :

- dans les six à douze premiers mois de chômage (phase 1), nous mettons l'accent sur un accompagnement intensif et, si nécessaire, sur une formation continue en fonction d'un nouvel emploi dans l'économie régulière ;
- après un an de chômage (phase 2), nous passons à la vitesse supérieure via une prime sur le coût salarial pour les employeurs du secteur privé qui engagent des demandeurs d'emploi au chômage depuis plus d'un an ;
- pour conclure la politique d'activation renforcée (phase 3), nous offrons aux demandeurs d'emploi qui dépassent le cap des deux ans de chômage la garantie d'une expérience professionnelle temporaire dans le secteur non lucratif et/ou le secteur (semi-)public.

Grâce à cette « fusée à trois étages », nous offrons à chaque demandeur d'emploi la garantie d'un nouveau départ sur le marché de l'emploi. Face à ce « droit à l'emploi » des demandeurs d'emploi, nous plaçons leur devoir de donner un suivi approprié à cette offre. Celui qui refuse manifestement de réagir à une offre d'emploi ou à une formation professionnelle adaptée perd le droit à ses allocations de chômage. En surveillant systématiquement la volonté de travailler et de se former des chômeurs, nous veillons à établir un nouvel équilibre entre les droits et les devoirs des demandeurs d'emploi, et nous augmentons ainsi à nouveau la base sociale de notre sécurité sociale. »

(Programme électoral 2010)

3.1. Mieux accompagner, ou simplement sanctionner ?

Ceci tout d'abord. La politique d'activation est une réalité depuis des années en Flandre. En 2004 déjà, l'approche cohérente était introduite.

Elle implique un accompagnement intensif des demandeurs d'emploi.

- Dès le jour de leur inscription au Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling (VDAB - Service flamand pour la recherche d'emploi), les demandeurs d'emploi reçoivent des offres d'emploi.
- Entre le troisième et le sixième mois de chômage, le VDAB prend directement contact avec chaque demandeur d'emploi. Pour les jeunes de moins de 25 ans, ce contact a même lieu après un mois.
- Celui qui est toujours chômeur après six, ou maximum neuf mois, bénéficie d'un accompagnement encore plus intensif du VDAB.

Que les demandeurs d'emploi soient rapidement contactés et accompagnés est positif. Mais pour la N-VA, ce n'est jamais assez. Il faut encore plus, et plus vite, pour faire écho aux souhaits patronaux.

Le résultat n'est pas que plus de chômeurs trouveront un emploi, mais bien que plus de chômeurs seront sanctionnés et perdront temporairement leurs allocations. « Activer plus » se transforme ainsi rapidement en « sanctionner plus ». En trois ans, le nombre de sanctions a doublé, passant de 7 458 en 2007 à 14 415 en 2009.



La N-VA en pratique !

Pour la N-VA, « s'attaquer au chômage » signifie surtout s'attaquer aux chômeurs. Et il faut comprendre : s'y attaquer durement.

Les pratiques de la N-VA au sein du Gouvernement flamand le prouvent. Le ministre N-VA Muyters est compétent pour l'Emploi. Il a pris de nombreuses mesures mettant justement en danger un accompagnement correct des demandeurs d'emploi.

Économies au VDAB

Les effets de la crise économique se sont fait pleinement ressentir en 2009 et 2010 dans les chiffres du chômage :

- le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de 45 % ;
- le nombre de demandeurs d'emploi entre 25 et 50 ans a augmenté de 27 % ;
- le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a augmenté de 15 %.

En même temps, un plus grand nombre de demandeurs d'emploi est resté sans travail pendant plus d'un an. Aussi bien le nombre de postes vacants que les opportunités d'emploi ont baissé pour tous les demandeurs d'emploi.

Si le besoin d'un accompagnement rapide et intensif doit donc se faire sentir, c'est bien en ces années de crise. Les syndicats demandent donc unanimement de freiner au maximum les économies dans la politique de l'Emploi.

Mais le ministre N-VA ne l'entend pas de cette oreille et décide de sabrer dans le budget du VDAB. Au total, le VDAB doit économiser presque 10 %, malgré la forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi.

En outre, le VDAB est confronté au vieillissement de son personnel. Déjà avant

la crise, il était clair qu'un problème budgétaire allait en découler, le budget existant ne permettant pas de remplacer tous les accompagnateurs partant à la retraite dans les années qui viennent.

Il a même été explicitement précisé dans le cadre du Werkgelegenheids en Investeringsplan (WIP - Plan d'emploi et d'investissement) que le VDAB pouvait assumer des missions supplémentaires, mais sans financement supplémentaire.

« Faire plus avec moins » est peut-être un slogan populaire, mais chacun peut facilement se rendre compte qu'une hausse importante du nombre de demandeurs d'emploi, combinée avec une baisse substantielle du budget pour leur accompagnement, peut difficilement être considérée comme un renforcement de la politique d'activation. Sauf, bien entendu, si activation ne doit plus signifier accompagner, mais sanctionner...

Primes au coût salarial

Le budget des primes au coût salarial est aussi dégraissé. La prime d'emploi pour les personnes atteintes d'un handicap à l'emploi est diminuée - ce qui entre d'ailleurs en contradiction avec le propre programme de la N-VA tel qu'il est cité plus haut.

Expérience professionnelle

Même l'appel à une garantie d'expérience professionnelle, la « phase 3 », reste lettre morte. Le système actuel permettant de proposer une expérience professionnelle aux demandeurs d'emploi de longue durée (Wep+) est déjà aujourd'hui terriblement sous-financé, voire au bord de la faillite. La prière formulée auprès du ministre N-VA pour obtenir des moyens supplémentaires pour cette mesure, qui propose chaque année une expérience professionnelle à environ 3 500 demandeurs d'emploi, tombe dans l'oreille d'un sourd.

3.2. Allocations de chômage limitées dans le temps

Pour la N-VA, il ne suffit pas de sanctionner plus et plus vite. Le système des allocations de chômage doit aussi être revu.



Citation N-VA :

« Nous considérons que l'assurance-chômage est, par définition, une garantie temporaire de revenus pour celui qui perd son emploi involontairement, et nous nous investissons au maximum au cours de cette période pour l'aider à retrouver un nouvel emploi. Selon la N-VA, l'assurance-chômage ne doit donc pas générer une dépendance permanente aux allocations sans contrôle de la capacité ou de la volonté de retourner au travail. »

Concrètement, la N-VA souhaite donc travailler à un meilleur équilibre entre les droits et devoirs des demandeurs d'emploi :

- nous renforçons le droit à un nouveau départ sur le marché du travail grâce à un accompagnement plus fort, avec une réelle politique d'activation (fusée à trois étages) ;
- nous optons pour des allocations plus élevées limitées dans le temps en fonction de l'historique professionnel du chômeur. Celui qui a travaillé plus longtemps avant d'être chômeur recevra plus longtemps son allocation, et celle-ci doit être, bien plus qu'aujourd'hui, en rapport avec le salaire réellement perdu ;
- bénéficier d'une allocation de chômage ne peut être un droit perpétuellement acquis, mais doit être couplé à une formation continue obligatoire, à la recherche d'un emploi et à l'acceptation obligatoire d'un emploi adapté. »

(Programme électoral 2010)

Ici aussi, on retrouve une copie du programme des organisations patronales. Selon la N-VA, les allocations de chômage ne doivent pas seulement être limitées dans le temps, c'est tout le système de solidarité qui est remis en question.

La N-VA veut relier plus fortement les allocations de chômage à la contribution propre. Des allocations plus élevées, donc, pour celui qui gagne beaucoup. Celui qui reste chômeur plus longtemps perd en tout cas à terme le droit à une allocation, et ce, qu'il cherche activement du travail ou non.

Cette vision n'a plus rien à voir avec le fait de récompenser ou de sanctionner, n'a rien à voir avec une quelconque incitation à chercher un travail, mais se base sur une vision « chacun pour soi » de la sécurité sociale. La N-VA fait purement et simplement peser la responsabilité du chômage sur le chômeur.

3.3. Supprimer les allocations d'attente



Citation N-VA :

« Si, via une régionalisation de la politique du marché de l'emploi, je peux supprimer les allocations d'attente ou rendre dégressives les indemnités de chômage, alors je peux défendre quelque chose. »

(Bart De Wever, De Standaard, 25-09-2010)

Les personnes ayant terminé leur scolarité et s'inscrivant aujourd'hui comme demandeurs d'emploi ne bénéficient pas directement d'une indemnité de chômage. Ils doivent d'abord faire leur « stage d'attente ». Ce n'est qu'ensuite qu'ils reçoivent une allocation d'attente. Il s'agit d'une allocation de chômage d'un montant moindre.

Le stage d'attente varie selon l'âge :

- 155 jours (- de 18 ans) ;
- 233 jours (de 18 à 26 ans) ;
- 310 jours (+ de 26 ans).

Si cela dépendait de la N-VA, ce stage d'attente serait éternel et les chômeurs ne recevraient donc rien à la sortie de leurs études. Quelle que soit la durée de ce chômage... Aujourd'hui, un peu plus de 25 000 personnes en Flandre bénéficient d'une allocation d'attente après leurs études.

3.4. Droits et devoirs : slogans creux sans contenu

Intervenir plus durement contre les demandeurs d'emploi qui ne « coopèrent pas », un nouvel équilibre entre droits et devoirs des demandeurs d'emploi... Que signifie tout cela en réalité ?

De l'énergie perdue

Aujourd'hui déjà, le VDAB est tenu de signaler à l'ONEM quels demandeurs d'emploi ne coopèrent pas à l'accompagnement ou refusent des postes adaptés. Ce chiffre est en forte hausse : de 7 000 transmissions en 2003 à 33 000 en 2009.

Quelle suite l'ONEM donne-t-il à ces transmissions ? Une sanction suit dans seulement la moitié des cas, ressort-il d'une étude. Et pas dans l'autre moitié, donc. Les raisons principales sont les suivantes :

- 1) les demandeurs d'emploi avaient entre-temps trouvé un emploi et ne s'étaient, de ce fait, pas rendus à une invitation du VDAB ;
- 2) les demandeurs d'emploi ne recevaient pas d'allocations et n'étaient donc en réalité pas soumis à la politique d'activation ;
- 3) la décision avait entre-temps déjà été annulée par le VDAB lui-même.

Ces données laissent donc à penser que ces transmissions à l'ONEM sont aujourd'hui déjà très rapides. Peut-être même trop rapides, puisqu'il apparaît a posteriori que de nombreuses transmissions ne sont pas justifiées. Mais cela signifie aussi que l'on gaspille beaucoup d'énergie dans ce cadre. Il serait donc plus judicieux de plaider pour une meilleure efficacité des sanctions que de demander sans nuance des sanctions plus nombreuses et plus rapides.

Postes vacants à problèmes

N'existe-t-il alors aucune amélioration possible au suivi des demandeurs d'emploi ? Bien sûr que si. En 2008, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord pour améliorer les conventions existantes entre le VDAB et l'ONEM. Entre autres, sur les procédures d'évaluation du profil de recherche des demandeurs d'emploi et de sanction éventuelle.

Hélas, cet accord est resté lettre morte jusqu'en 2010 en raison des querelles communautaires et des procédures de « sonnette d'alarme » émanant précisément des partis flamands entendant mener une politique plus dure.

La N-VA ne souhaite pas du tout une amélioration de la politique d'activation. Elle veut économiser sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi et intensifier les sanctions à l'encontre des plus faibles sur le marché du travail, dans l'espoir de pourvoir enfin les postes vacants à problèmes les plus mal payés.

Superflexibilité

Dans la vision de la N-VA, il n'est plus du tout question du droit d'un demandeur d'emploi à un emploi ou à une carrière durable, ou à un poste offrant des perspectives. Le marché du travail superflexible dont rêve la N-VA s'exprime de manière frappante dans la note de la politique de l'Emploi 2009-2014 du ministre Muyters.



Citation N-VA :

« Nous pensons ici notamment à des formes d'organisation qui permettent de combiner de manière créative la flexibilité et la capacité d'adaptation (aux vagues conjoncturelles également) avec la sécurité de l'emploi (et non la sécurité du poste). Citons à titre exemple l'utilisation de cellules d'emploi communes à plusieurs entreprises, la mise au travail temporaire rapide de travailleurs dans d'autres entreprises des alentours, des formes de « patronnariat partagé » dans lesquelles, par exemple, deux employeurs garantissent ensemble un emploi de 38 heures, mais dans des proportions souples et flexibles (...) La relation un-à-un entre employeur et travailleur ne doit pas nécessairement être maintenue comme étant la norme. »

Secouer les employeurs et souligner leur responsabilité pour qu'ils donnent plus de chances aux gens, ne discriminent pas et ne posent pas d'exigences irréalistes : nous ne retrouvons rien de tout cela dans le programme de la N-VA.

Plus fort encore : les mots « discrimination » et « diversité » n'apparaissent nulle part.



La N-VA en pratique !

Cette conclusion est encore confirmée par le reportage en caméra cachée de l'émission télévisée Volt (15 septembre 2010) stigmatisant la discrimination dans le secteur de l'intérim.

La réaction officielle du ministre Muyters sur le plateau de Terzake a été de déclarer que « la discrimination peut se rencontrer partout » et qu'il ne prévoyait pas de prendre des mesures complémentaires.



Réponse de la FGTB

Activer est plus que sanctionner

La FGTB est partisane d'une activation des demandeurs d'emploi comme comprise ci-dessous : proposer de bons emplois, une expérience professionnelle, une formation ou un accompagnement adapté sur le chemin du travail.

Arrêter la surenchère

Contrôler si les chômeurs saisissent ces opportunités concrètes d'activation en fait partie. Une sanction en raison du refus d'une formation ou d'un poste adapté ou pour ne pas avoir collaboré à l'intervention pour l'emploi en fait aussi partie.

Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec la surenchère en termes de politique « dure » et cette histoire de droits et de devoirs qui sous-entend que les devoirs ne sont pas respectés aujourd'hui. Une politique d'activation doit être bien plus qu'une politique de sanction. Nous voulons la garantie que chaque demandeur d'emploi bénéficie d'un accompagnement de qualité en vue d'un nouvel emploi. Et pas n'importe quel emploi, mais un emploi durable avec des perspectives.

Mettre fin à l'hypocrisie

Il n'est pas tenable de plaider pour un accompagnement plus intense et d'économiser en même temps sur les accompagnateurs.

Il n'est pas tenable d'exiger l'efficacité de la part des autorités et de barrer en même temps la route à des améliorations de cette efficacité parce qu'elles ne cadrent pas avec le programme communautaire ou populiste.

Il n'est pas tenable de se faire le porte-drapeau de l'expérience professionnelle et des primes à l'emploi comme parties intégrantes de

l'activation et de démonter celles-ci dans la pratique.

Il n'est pas tenable de détourner les systèmes de sécurité sociale en loi du plus fort.

Activer les employeurs

Dans le même temps, nous souhaitons que les employeurs aussi soient activés. Eux aussi doivent porter une responsabilité dans les domaines suivants :

- prévoir des opportunités d'expériences professionnelles ;
- travailler aux mauvaises conditions de travail de certains postes vacants à problèmes ;
- donner aussi une chance aux demandeurs d'emploi plus éloignés du marché du travail ;
- concrétiser le droit à la formation ;
- poser des exigences réalistes dans les offres d'emploi ;
- proposer des emplois durables ouvrant des perspectives.

Le précédent ministre de l'Emploi (appartenant au sp.a) a lancé quelques ébauches d'activation pour les employeurs.

- Des exigences plus strictes ont ainsi été imposées aux entreprises souhaitant licencier du personnel lors de restructurations afin de prévoir une formation et un accompagnement ;
- des engagements ont ainsi été obtenus auprès des secteurs pour prévoir des places de stage pour les jeunes dans l'enseignement à temps partiel ;
- l'accent a ainsi été mis sur l'importance de la diversité et la limitation de la discrimination à l'embauche dans le secteur de l'intérim.

Mais nous ne voyons pas l'actuel ministre N-VA de l'Emploi faire le moindre pas pour activer aussi les employeurs. Plus encore, les initiatives de son prédécesseur sp.a ont rapidement été, l'une après l'autre, édulcorées, voire directement évacuées.

4. Sécurité sociale : une double scission

La N-VA ne veut pas seulement scinder la Sécurité sociale pour qu'elle relève intégralement de la compétence de la Flandre. Elle souhaite aussi une scission au sein même de la Sécurité sociale :

- d'une part, une assurance populaire générale pour tous les risques non liés au travail ;
- d'autre part, un système pour les risques liés au travail.

Ce sont principalement les indépendants et les entreprises qui y trouveraient leur intérêt.

4.1. Risques non liés au travail



Citation N-VA :

« Ceci se révèle possible en finançant les coûts des soins de santé et des allocations familiales par les cotisations à l'assurance populaire sur les revenus totaux et par des sources de financement alternatives. Les soins de santé sont structurés comme une assurance populaire couvrant tous les habitants ; elle est financée par les cotisations sur les revenus généraux de tous les habitants et peut être complétée par des subsides provenant de ressources générales. Les soins, l'assurance soins de santé et les allocations familiales doivent être identiques pour tous les Flamands. La Flandre doit aussi rapidement investir dans une diminution des charges administratives et dans une baisse des charges sur le travail, sans que les salaires nets n'en souffrent. C'est possible si l'on sort les « risques non liés au travail » (allocations familiales et soins de santé) du coût salarial et qu'on les finance au moyen d'outils fiscaux généraux. »

(Programme électoral 2010)

L'assurance populaire générale qu'a à l'esprit la N-VA comprend les branches soins de santé, allocation d'invalidité et allocations familiales. Pour la N-VA, il s'agit des branches à finalité compensatoire de la Sécurité sociale. L'assurance populaire relève de la compétence politique du Bien-être.

Elle sera financée via un impôt sur les revenus et par les moyens généraux. Conséquence : la cotisation patronale à l'ONSS (Office national de Sécurité sociale) - actuellement autour des 35 % - peut être diminuée de presque 40 %.⁴ Pour les entreprises, cela signifie une baisse des charges de plus de 13 %. Ces revenus devront donc être trouvés ailleurs : dans les moyens généraux, dit la N-VA. Une hausse de la TVA pourrait constituer l'une des conséquences possibles.

La N-VA veut que les allocations soient les mêmes pour chaque Flamand - ce dont profiteront principalement les indépendants : ils bénéficieraient des mêmes droits que les salariés, mais paieraient moins pour cela.

⁴ Cotisations patronales pour les soins médicaux (3,80 %) + maladie et invalidité (2,35 %) + allocations familiales (7,00 %) + cotisation spéciale pour accueil des enfants (0,05 %). Source : https://www.socialsecurity.be/instructions/fr/instructions/table_of_content/dmfa/2010-04/content/socialsecuritycontributions/contributions.html

4.2. Risques liés au travail



Citation N-VA :

« Selon la N-VA, une nouvelle sécurité sociale a comme base une assurance populaire, complétée par une assurance par secteur professionnel et une assurance-groupe ou individuelle comme troisième niveau. La solidarité doit être maintenue, mais il doit exister un lien plus fort entre les cotisations payées et les allocations reçues. »

(Programme électoral 2010)

Les régimes des revenus de remplacement tels que les allocations de chômage, d'incapacité de travail et les pensions de retraite sont les éléments qui, selon la proposition de la N-VA, restent dans la Sécurité sociale. Les régimes des revenus de remplacement relèvent de la compétence politique de l'Emploi.

Cette assurance est comprise comme une assurance par secteur professionnel, complétée par une assurance-groupe et/ou une assurance individuelle. Le montant des allocations dépend de celui des cotisations. La N-VA met ainsi un terme aux périodes assimilées. Cela représente à nouveau

une mauvaise nouvelle pour presque tous les travailleurs.

Tout le monde connaît en effet, au cours de sa carrière, des périodes où il ne peut pas travailler. Pour cause de chômage, de maladie, d'invalidité, de repos d'accouchement, d'interruption de carrière, de service militaire ou de prépension.

Pendant ces périodes, on reçoit généralement un revenu de remplacement, sur lequel on ne paie aucune charge sociale. Notre système de pensions est prévu en ce sens. Dans de tels cas, ces périodes chômées comptent malgré tout pour le calcul de la pension de retraite. Elles sont donc assimilées à des périodes de travail : il s'agit de « périodes assimilées ». Les périodes assimilées empêchent que celui qui ne peut pas (ou plus) travailler ne soit sanctionné une seconde fois par une pension plus faible.

La proposition de la N-VA aura des conséquences désagréables pour la pension de nombreux travailleurs. Les femmes, essentiellement, risquent de payer un lourd tribut au bout du compte pour les périodes où elles travailleront moins pour pouvoir s'occuper de tâches ménagères.



**Réponse de la FGTB****La Sécurité sociale doit rester fédérale**

La FGTB pense qu'il est préférable d'organiser la Sécurité sociale au niveau le plus haut possible. Ainsi, la masse critique reste suffisamment grande pour la solidarité. C'est pourquoi la FGTB est partisane du maintien d'une sécurité sociale au niveau fédéral. Ce qui n'exclut pas que les Communautés puissent prévoir une protection sociale complémentaire, comme c'est le cas de l'assurance soins de santé en Flandre.

Transferts

Que des transferts aient lieu des personnes les plus riches vers les plus pauvres n'est que normal. C'est le cas dans tous les pays européens. Il existe aujourd'hui des transferts de la Flandre et de Bruxelles vers la Wallonie parce que la population y est plus pauvre et y a moins d'opportunités d'emploi. Mais autrefois, les transferts allaient dans le sens inverse : vers la Flandre pauvre. En outre, il existe aussi des transferts au sein même de la Flandre, de Knokke vers Zelzate par exemple.

L'explication ? La solidarité : des gens riches et en bonne santé vers les pauvres et les malades, des jeunes vers les personnes âgées. Sans cette solidarité, le nombre de pauvres en Belgique augmenterait de 13 % à 42 %. Et si la Flandre veut pouvoir financer son vieillissement, elle aura encore bien besoin de cette solidarité.

Accessibilité

La Sécurité sociale doit rester organisée selon un double principe : assurance d'une part, solidarité d'autre part.

Le principe d'assurance règle entre autres l'accès à la Sécurité sociale. Mais celui qui, pour diverses raisons, présente une carrière incomplète (maladie, chômage, soins...) doit malgré tout avoir accès à part entière à la Sécurité sociale. C'est pourquoi nous plaignons pour le maintien des périodes assimilées.

Financement

Les entreprises doivent continuer à porter leur responsabilité via les cotisations à la Sécurité sociale.

Montant des allocations

Les allocations familiales doivent en principe être égales pour chaque enfant. Mais pour les enfants des familles socialement faibles, des corrections sociales se révèlent nécessaires : le montant doit pouvoir être plus élevé. Des allocations égales pour les indépendants ne se justifient que si les indépendants paient des cotisations équivalentes sur leurs revenus réels.

De nombreuses allocations ne sont plus adaptées, depuis longtemps, aux évolutions du bien-être dans notre société. Elles doivent donc être revues à la hausse.

La Sécurité sociale doit être suffisamment haute pour éviter que les gens doivent encore s'assurer individuellement. Il doit toutefois être possible d'accorder un petit plus via des accords sectoriels.

5. Moins de public, plus de privé

Un gouvernement économe et bien plus de liberté pour le secteur privé, c'est ce que vise la N-VA. Comme si le parti n'avait rien appris de la crise bancaire...



Citation N-VA :

« Les pouvoirs publics doivent notamment oser rendre plus au marché que ce n'est le cas actuellement par le biais de la sous-traitance. »

(Programme électoral 2010)

Dans ce même programme électoral, un paragraphe entier est même réservé à « un gouvernement ouvert aux entreprises ».



Citation N-VA :

« Des règles mesurées, voilà notre devise. Le point de départ d'un gouvernement ouvert aux entreprises doit être de rendre son entrepreneuriat le plus accessible possible en supprimant les règlements qui limitent le fonctionnement du marché, sans toutefois nuire à la qualité. »

(Programme électoral 2010)

Tout le pouvoir au marché

Pour la N-VA, ce n'est pas le bien-être des gens ou de la société dans son ensemble qui est au centre des préoccupations, mais bien le fonctionnement du marché. Un gouvernement au service des entrepreneurs donc, à la place d'un gouvernement au service de tous les habitants.

Il est donc vain de chercher, dans le programme de la N-VA, une demande de pouvoirs publics qui agissent comme régulateurs, comme arbitres, redistributeurs et gardiens de l'égalité des chances pour tous. Pour la N-VA, le gouvernement n'a pas de fonction sociale ou de redistribution. Il doit seulement stimuler l'économie, légiférer et agir contre la formation de monopoles et contre la concurrence déloyale.

Des économies partout

La N-VA veut précisément moins d'intervention de la part de l'État. Ressurgit donc le monstre des économies.



Citation N-VA :

« La N-VA plaide donc dans le volet Affaires administratives pour que les autorités flamandes et les agences publiques réalisent, lors des cinq prochaines années, un gain de productivité minimum de 2 % par an afin de pouvoir économiser jusqu'à 750 millions d'euros. »

(Programme électoral 2009)

De telles économies linéaires (5 x 2 % = plus de 10 %) vont directement à l'encontre des principes de base d'un pouvoir public fort et efficace qui contrôle et régule le marché. Avec de telles économies, il est impossible de développer des services publics de qualité.



La N-VA en pratique !

Lorsque la N-VA parle de déficits budgétaires, ils sont directement associés à des économies et à la limitation des pouvoirs d'un « gouvernement pesant ». La N-VA ne parle que rarement ou jamais de nouvelles recettes, telles que la lutte contre la fraude fiscale.

Démonter les services offerts par les autorités publiques, principalement les services offerts à la population, est le remède de la N-VA. Le ministre flamand N-VA Muyters économise ainsi de sérieux montants au sein du département Emploi, précisément au moment où la crise fait rage et que le chômage atteint des sommets. Le VDAB doit rendre 10 % de son budget et ne reçoit en outre aucun moyen pour payer les coûts liés au vieillissement de son personnel. Le démontage des services sera donc inévitable.

Muyters va toujours plus loin dans la sous-traitance au secteur commercial, ce pour quoi des budgets ont soudainement pu être trouvés. Un tiers des initiatives du VDAB sont aujourd'hui sous-traitées, mais ce n'est pas encore suffisant pour la N-VA.

Le VDAB s'est ainsi vu confier des tâches supplémentaires par le Werkgelegenheids en Investeringsplan (WIP), sans recevoir d'argent supplémentaire pour autant. Cet argent existe pourtant dans le WIP. Conséquence, le VDAB ne peut faire autrement que de sous-traiter ces missions au secteur commercial, c'est-à-dire aux bureaux d'intérim qui, eux, reçoivent de l'argent du WIP à cette fin.

Dans le Gouvernement flamand, la N-VA est le lièvre en matière d'économies. Et le parti en est fier. Lors des négociations pour la formation d'un nouveau Gouvernement flamand, la N-VA a pesé lourd sur les plans d'économie, déclarait ouvertement De Wever dans un entretien (Het Nieuwsblad, 12-09-2009).

Des économies sur les subsides dans le secteur culturel, des économies dans le marché du travail, sur les primes pour les plus de 50 ans, sur les personnes handicapées, sur les chèques-formation, sur les primes d'incitation. Le schéma est clair : le Gouvernement flamand économise aux dépens des gens et non des entreprises. Celles-ci profitent au contraire de plus de garanties et de mesures de soutien.



Réponse de la FGTB

Des services publics forts pour tous les citoyens

La FGTB souhaite des pouvoirs publics forts, avec des services de qualité accessibles à tous.

Gains d'efficacité

Nous ne sommes absolument pas contraires aux exercices d'efficacité, comme l'attribution automatique de bourses d'étude ou du statut OMNIO. Cela simplifie les services et garantit que chacun reçoive ce à quoi il a droit.

Mais chaque exercice d'efficacité doit satisfaire à deux conditions :

- il doit avoir lieu en concertation, aussi bien avec les syndicats du personnel qu'avec les utilisateurs (potentiels) ;
- les gains d'efficacité engrangés doivent permettre d'améliorer encore les services offerts.

Tous les moyens publics doivent être efficacement et effectivement mis en œuvre - c'est aussi le cas de l'aide aux entreprises et de la lutte contre la fraude des entreprises. À cette fin, il faut des services d'inspection sérieux qui ont la responsabilité de contrôler systématiquement l'utilisation efficace des subsides attribués aux entreprises.

Besoin de nouvelles recettes

Le débat sur l'efficacité ne doit pas devenir une opération d'économie. Les économies linéaires sont d'ailleurs rarement efficaces, voire jamais, car elles ne tiennent pas compte des besoins. Notre point de départ reste que les pouvoirs publics doivent disposer de moyens suffisants pour pouvoir mener leurs missions à bien.

Il est préférable de ne pas parer uniquement aux déficits budgétaires via des économies. En temps de crise, les nouvelles recettes ne doivent pas être un tabou. Pour la FGTB, il ne peut être question de nouvelles baisses des charges car la Sécurité sociale et les services publics pourraient en souffrir.

La FGTB plaide pour une Sécurité sociale forte où les épaules les plus solides portent les charges les plus lourdes. Les recettes doivent être perçues équitablement. Nous avons dès lors besoin d'une fiscalité juste et d'une lutte acharnée contre tout type de fraude fiscale. Les pouvoirs publics ont le devoir de veiller à une (re)distribution équitable des moyens.

Sous-traitance

Pour la FGTB, les projets PPP (Partenariat public-privé) sont possibles uniquement s'ils sont basés sur un financement correct et transparent et sont contrôlés démocratiquement. Et c'est là que le bât blesse aujourd'hui.

Comme le montrent les rapports officiels de la Cour des comptes, les projets PPP reviennent souvent cher à leurs utilisateurs, sont peu efficaces et ne sont pas transparents.

Pour le désenclavement ferroviaire PPP de Zaventem, nous payons ainsi neuf millions d'euros par an au partenaire privé via le gestionnaire de réseau Infrabel + 0,5 % de toutes les recettes voyageurs de la SNCB (environ trois millions d'euros) + 2,05 euros de supplément sur chaque billet de train vers Zaventem (3,80 euros à partir de 2012, et ce, jusqu'en 2047).

Pour la FGTB, sous-traiter au secteur privé ne peut se faire que si cela présente une plus-value manifeste et répond à des conditions de qualité strictes. Le prix le plus bas ne peut pas constituer le seul critère de décision. Il faut aussi tenir compte de l'impact sur l'emploi, l'environnement et le climat, la mobilité...

La FGTB considère aussi les pouvoirs publics comme un acteur de notre économie. Ils doivent piloter l'économie en soutenant des secteurs stratégiques et en garantissant l'emploi à long terme. Les services publics doivent investiguer de nouvelles niches de manière proactive et repérer et accompagner les entreprises au bord de la faillite.

6. Et les syndicats ?

Comme tous les partis nationalistes, la N-VA a des difficultés avec les structures dites intermédiaires, comme les syndicats, qui rompent « l'unité populaire » idéalisée.

6.1. Intérêt général flamand ?



Citation N-VA :

« En tant que seul parti non lié, indépendant de tout groupe de pression, pilier ou pouvoir financier, la Nieuw-Vlaamse Alliantie est le syndicat de l'intérêt général flamand. Nous répondons aux questions sociales, économiques et écologiques sur la base de l'intérêt communautaire, sans œillères idéologiques de gauche ou de droite. »
(Déclaration de principes)



Réponse de la FGTB

Tous les Flamands ne partagent pas les mêmes intérêts

La N-VA étudie les problèmes sociétaux sur la base de l'opposition entre Flamands et Wallons. La fracture linguistique ou communautaire est la lentille à travers laquelle la N-VA regarde la société.

La N-VA part de l'idée que les intérêts politiques, culturels, sociaux et économiques de tous les Flamands sont identiques. Comme s'il n'existait aucun contraste d'intérêts ou rapport de force inégal entre travailleurs et employeurs, entre riches et pauvres, entre hommes et femmes, entre jeunes et personnes âgées, entre personnes peu et fort scolarisées...

La N-VA occulte arbitrairement ces fractures socio-économiques, philosophiques et autres entre groupes de Flamands. Difficile, dès lors, de lancer un débat. Celui qui n'est pas d'accord avec le point de vue de la N-VA risque inmanquablement d'être étiqueté « mauvais Flamand ».

De plus, on peut se demander à quel point la N-VA est indépendante des groupes de pression. Le parti recrute du personnel politique au Voka et en reprend bon nombre de points de vue.

6.2. Organisation syndicale



Citation N-VA :

« Ce n'est pas la tâche des pouvoirs publics d'imposer la neutralité politique ou philosophique à la vie associative (« dépillarisation »). Les gens peuvent se réunir sur la base de leur conviction politique, par exemple dans des syndicats d'une certaine couleur, ou en fonction de leur conviction religieuse. »

(Texte de congrès 2002)

« Le gouvernement doit encourager l'entreprenariat et favoriser un climat d'entreprise sain et la paix sociale en : (...) c) couplant aussi l'une à l'autre la liberté et la responsabilité dans le cas des organisations professionnelles. Les organisations professionnelles doivent disposer d'une indépendance suffisante pour concrétiser leur propre vocation : la représentation des intérêts de leurs membres dans la vie socio-économique. Cela ne peut cependant plus justifier l'immunité juridique générale des organisations professionnelles. »

(Texte de congrès 2003)



Réponse de la FGTB

La personnalité morale peut affaiblir les syndicats

Il est positif (mais en réalité tout à fait normal) que la N-VA reconnaisse explicitement le droit constitutionnel d'association, et donc aussi le droit de s'associer au sein d'un syndicat.

Le rôle des syndicats est cependant réduit. Les syndicats ne pourraient donc pas agir en dehors des murs de l'entreprise et, par exemple, appeler à une grève contre la politique gouvernementale ? En général, la N-VA ne reconnaît qu'un rôle très limité aux organisations sociales : un liant social entre les gens. Pourtant, elles jouent aussi un rôle démocratique de porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Dans le même temps, la N-VA veut miner la position des syndicats. Les syndicats doivent endosser une personnalité morale afin que l'on puisse leur demander des comptes. Ce qui signifie les citer devant un tribunal, les poursuivre, les dépouiller financièrement et, au besoin, les dissoudre légalement.

Cela aura une influence néfaste sur les rapports de force sociaux en général et sur la combativité syndicale en particulier. Seuls les partis souhaitant affaiblir les syndicats plaident pour la personnalité morale.

La N-VA ne précise pas qu'il s'agit d'une très mauvaise mesure en termes de démocratie économique. Des multinationales pourraient ainsi à court terme fermer des implantations rentables et mettre au chômage des milliers de personnes sans que les travailleurs aient véritablement leur mot à dire dans ces décisions.



6.3. Services : pas de missions publiques via les syndicats et les mutualités



Citation N-VA :

« Il est aussi inacceptable que les syndicats et les mutualités puissent verser l'argent public sous la forme d'allocations de chômage ou de remboursements maladie. »
(Texte de congrès 2002)



Réponse de la FGTB

Au contraire, plus de missions d'intérêt général

Le fait que les syndicats apportent leur aide à leurs membres chômeurs ou malades est une évolution historique remontant aux caisses de solidarité mutuelle mises en place par les premiers syndicats. Et aussi la conséquence du fait que les pouvoirs publics ne souhaitent pas assurer cette mission - sous la pression du patronat, d'ailleurs.

En réalité, les entreprises (à but lucratif) accomplissent bien plus de missions d'intérêt général. Pensons par exemple aux entreprises de services privatisées en matière d'énergie, de déchets et d'eau.

Cela ne pose aucun problème à la N-VA. Au contraire, le parti ne voit pas d'inconvénient à ce que, par exemple, une partie des services du VDAB soient privatisés. Ou à ce que les organisations patronales Voka et Unizo accomplissent tout autant de missions d'intérêt général. Ils reçoivent des subsides publics pour accompagner les entreprises via les guichets d'entreprise.

6.4. Concertation sociale flamande



Citation N-VA :

« Le gouvernement doit encourager l'entreprenariat et favoriser un climat d'entreprise sain et la paix sociale en : (...) b) organisant la concertation entre employeurs et représentants des organismes socio-économiques de la société civile. Il va de soi qu'il faut également créer un cadre au sein duquel peuvent être conclues des Conventions collectives de travail flamandes. La division dépassée et artificielle de la concertation sociale en commissions paritaires doit être repensée. »
(Texte de congrès 2003)



Réponse de la FGTB

Il existe déjà une concertation sociale flamande

La concertation sociale est la responsabilité des partenaires sociaux. Il revient aux partenaires sociaux eux-mêmes de définir à quel niveau ils souhaitent conclure des accords. La N-VA voudrait rompre cet équilibre en donnant une voix à la Ligue des familles pour les accords sur la combinaison travail-famille. Pour nous, les représentants des organisations socio-économiques de la société civile sont les organisations de travailleurs et les organisations patronales.

Naturellement, une concertation doit aussi avoir lieu au niveau régional. Des accords doivent être conclus à ce niveau sur des matières régionales comme la formation et l'emploi. Mais c'est déjà le cas aujourd'hui : entre travailleurs et employeurs avec le SERV et avec le Gouvernement flamand au sein du VESOC.

La loi sur les CCT permet aussi de conclure des CCT au niveau régional (comme les CCT provinciales dans le secteur métallurgique) ou au niveau sectoriel (comme le secteur à profit social flamand). De nouveaux cadres s'avèrent donc inutiles.



Épilogue L'alliance Voka



VLAAMS
ABVV



« Le Voka devient peu à peu le fournisseur de la Cour en matière de personnel politique à la N-VA », notait Het Nieuwsblad le 15 juin 2010. Ministres, parlementaires, collaborateurs... La N-VA va régulièrement débaucher des cerveaux chez ses amis de l'organisation patronale flamande Voka.

Brève présentation de quelques figures de proue :

- Philippe Muyters, ministre flamand des Finances, du Budget, de l'Emploi, de l'Aménagement du territoire et du Sport. Auparavant, administrateur délégué du Voka.
- Karel Uyttersprot, parlementaire fédéral N-VA. Auparavant, administrateur délégué du Voka Oost-Vlaanderen.
- Guy Clémer, chef du service d'études de la N-VA. Auparavant, entre autres, chef du service d'études du Vlaams Economisch Verbond (VEV), prédécesseur du Voka.

Racines communes

La N-VA est clairement un nid de membres du Voka. Passer du Voka à la N-VA va de soi, déclarait ouvertement Philippe Muyters dans un entretien accordé au journal De Morgen (30-01-2010) :

« Le VEV, devenu ensuite le Voka, a toujours été le pilier économique du mouvement flamand. Ne nous voilons pas la face. Lorsque nous faisons un sondage pour rire parmi le personnel en préambule aux élections, beaucoup de gens choisissent la Volksunie, et ensuite la N-VA. Vraiment beaucoup. Le pas vers la N-VA n'était pas si grand, c'était dans ma nature. Lorsque j'ai finalement franchi ce pas, j'ai eu un peu l'impression de rentrer à la maison. »

Voka-VEV et N-VA sont deux branches d'un même arbre. Le VEV a été créé en 1926 comme « aile entrepreneuriale » au sein du mouvement flamand. Le VEV avait deux grands objectifs : le développement économique de la Flandre et la néerlandisation de la vie des entreprises. Le VEV a joué aussi un rôle actif dans l'ébauche de différentes réformes de l'État et a eu un impact important sur les structures politiques et économiques en Flandre.

Programme commun

Pas étonnant donc que le programme de la N-VA soit si semblable à celui du Voka. Il semble parfois que le parti a fait un « copier/coller » du programme de l'organisation patronale. Le journal De Tijd (19-06-2010) a carrément appelé le programme de la N-VA « sur de nombreux points, une photocopie des rapports du Voka ».

Enfin, il y a ce que visent aussi bien le Voka que la N-VA avec une réforme de l'État : être enfin débarrassés de cette Wallonie socialiste afin que la Flandre puisse mener sans complexe une politique socio-économique plus à droite, à la mesure des employeurs. Une Flandre Voka, en d'autres termes. Avec des charges salariales plus faibles, moins d'impôts pour les entreprises et une prise en charge plus sévère des chômeurs.

Si l'on place les programmes de la N-VA et du Voka côte à côte, impossible de s'y tromper. Voici dix similitudes frappantes.

N-VA	Voka
1. Baisse et scission de l'impôt des sociétés	1. Baisse et scission de l'impôt des sociétés
2. Calcul de la durée du temps de travail sur une base annuelle	2. Calcul de la durée du temps de travail sur une base annuelle
3. Fixation du niveau des salaires en fonction des prestations	3. Fixation du niveau des salaires en fonction des prestations
4. Procédures de licenciement raccourcies	4. Procédures de licenciement raccourcies
5. Suppression de la prépension	5. Suppression de la prépension
6. Limitation des allocations de chômage dans le temps et suppression des allocations d'attente	6. Limitation des allocations de chômage dans le temps et suppression des allocations d'attente
7. Suppression des périodes assimilées	7. Suppression des périodes assimilées
8. Plus de marché, moins de public	8. Plus de marché, moins de public
9. Des pouvoirs publics ouverts aux entreprises	9. Des pouvoirs publics ouverts aux entreprises
10. Suppression des déficits budgétaires principalement via des économies dans les services publics	10. Suppression des déficits budgétaires principalement via des économies dans les services publics

Qui y trouvera son compte ?

La conclusion est on ne peut plus claire : le programme de la N-VA est inmanquablement et explicitement dicté par le patronat. Les nationalistes flamands ne sont pas les seuls, c'est vrai. C'est aussi le cas de la Lijst Dedecker (LDD) et du Vlaams Belang (VB). Et naturellement aussi de l'Open VLD (ou du MR du côté francophone). Mais cela est connu, ce qui est bien moins le cas pour la N-VA.

Tout qui observe le programme de la N-VA ne voit pas particulièrement un parti qui tient en haute estime les intérêts des travailleurs et leurs représentants...



Ce que nous réserve la N-VA...

Pour les travailleurs :

- plus de flexibilité à la mesure de l'employeur ;
- un salaire incertain basé sur les prestations.

Pour les pensionnés :

- suppression de la prépension ;
- suppression des périodes assimilées.

Pour les demandeurs d'emploi :

- des sanctions plus nombreuses et plus rapides ;
- des allocations de chômage limitées dans le temps.

Pour les jeunes :

- suppression des allocations d'attente.

Pour les syndicats :

- personnalité morale ;
- pas de paiement des allocations de chômage.

Pour les employeurs :

- des cadeaux.

Sources N-VA

- 2001 Déclaration de principes
- 2001 Manifeste
- 2001 Statuts
- 2003 La Nieuw-Vlaamse Alliantie : questions et réponses

Textes de congrès

- 2002 (Pour six millions de Flamands aujourd'hui et demain, congrès des membres, Louvain, 4-5 mai 2002)
- 2003 (Textes du programme du Conseil du parti, 11 janvier 2003)
- 2006 (Congrès sur l'économie locale, 13 mai 2006)
- 2010 (Congrès électoral, 6 juin 2010)

Discours

- 2010 Discours de Nouvel An, Bart De Wever
- 2010 Identité et autonomie, discours du 11 juillet, Jan Peumans
- 2010 L'identité flamande, conférence à l'UGent, 28 septembre 2010, Bart De Wever
- 2010 Autonomie fiscale, discours de clôture de Philippe Muyters lors du colloque « Fédéralisme fiscal en Union européenne », 13 septembre 2010

Programmes électoraux

- 2009 (Autoroute Flandre, sortie crise)
- 2010 (Oser changer maintenant. Une perspective socio-économique forte pour la Flandre et la Wallonie)

La N-VA vue autrement

En 2010, la N-VA est devenue le plus grand parti lors des élections fédérales. Plus d'un million d'électeurs flamands ont donné leur voix au parti nationaliste flamand de droite. Depuis, le pays est grippé.

Il est étonnant que cette popularité ne se traduise pas par un grand intérêt pour le programme de la N-VA. Sa vision socio-économique, essentiellement, reste en dehors des projecteurs. Comme si la N-VA avait seulement un avis sur la réforme de l'État.

Quels plans socio-économiques la N-VA cache-t-elle dans sa manche ?
Et quelle politique la N-VA mène-t-elle aujourd'hui au Gouvernement flamand où le parti gère, entre autres, la politique de l'Emploi ?

Cette brochure répond à ces questions. Et montre directement la force de l'alliance entre la N-VA et l'organisation patronale flamande Voka.

een sterke vakbond is
broodnodig

VLAAMS
ABVV

www.vlaamsabvv.be